

Emmanuel CORDIER

Jean-Philippe EVRARD

■ ■ ■

Associés



**SOLHA YVELINES ESSONNE**  
Association régie par la Loi de 1901

Siège social :  
3, rue de la Porte de Buc  
78000 VERSAILLES

SIREN 327 389 375

**SOLHA YVELINES ESSONNE**  
**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

A l'Assemblée générale de l'Association SOLIHA YVELINES ESSONNE,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA YVELINES ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et dont le bilan fait apparaître un total net de 8 903 293 € et un résultat global excédentaire de 210 956 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 juin 2023.

### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 19 juin 2023

Après la tenue du Conseil d'Administration du 19 juin 2023 et sous la condition suspensive de l'arrêté des comptes annuels par ce Conseil d'Administration.

**DVA**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Représentée par



**Emmanuel CORDIER**

	COMBINÉ BRUT au 31/12/2022	AMORTISSEMENTS	COMBINÉ NET au 31/12/2022	COMBINÉ NET au 31/12/2021	Variation	%
<b>ACTIF</b>						
<b><u>IMMOBILISATIONS</u></b>	<b>4 388 008</b>	<b>3 020 655</b>	<b>1 367 353</b>	<b>1 476 219</b>	- <b>108 866</b>	<b>-7%</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 095	12 095	-	-	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 567 956	845 312	722 644	747 565	- 24 921	-3%
IMMOBILISATIONS HABITAT INSERTION	2 636 004	2 163 248	472 756	556 423	- 83 667	-15%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171 953		171 953	172 231	- 278	0%
<b><u>COMPTE DE TIERS</u></b>	<b>1 314 298</b>		<b>1 314 298</b>	<b>1 178 309</b>	<b>135 989</b>	<b>12%</b>
CREANCES CLIENTS	1 266 656		1 266 656	1 122 123	144 533	13%
AUTRES CREANCES	29 453		29 453	25 503	3 950	15%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 189		18 189	30 683	- 12 494	-41%
<b><u>COMPTES FINANCIERS</u></b>	<b>6 221 642</b>		<b>6 221 642</b>	<b>7 229 935</b>	- <b>1 008 293</b>	<b>-14%</b>
FONDS SOUS MANDAT	2 309 825		2 309 825	3 451 456	- 1 141 631	-33%
FONDS DE FONCTIONNEMENT	2 572 391		2 572 391	2 292 523	279 868	12%
FONDS HABITAT D'INSERTION	640 389		640 389	637 186	3 203	1%
FONDS SOLIBAIL/CG JEUNES/SOLIZEN	699 037		699 037	848 770	- 149 733	-18%
<b>TOTAL</b>	<b>11 923 948</b>	<b>3 020 655</b>	<b>8 903 293</b>	<b>9 884 463</b>	- <b>981 170</b>	<b>-10%</b>



	COMBINÉ au 31/12/2022	COMBINÉ au 31/12/2021	Variation	%
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 192 431</b>	<b>3 060 183</b>	<b>132 248</b>	<b>4%</b>
Fonds de Réserve	2 129 054	1 977 408	151 645	8%
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>207 551</i>	<i>151 645</i>	<i>55 905</i>	<i>37%</i>
Apport sans droit de reprise	179 890	179 890	-	0%
Fonds de Réserve Habitat d'Insertion	304 158	287 313	16 845	6%
Habitat d'Insertion : Subv. Investissement Net	368 375	447 082	-	-18%
<i>Hab.d'Ins.: Résultat de l'exercice</i>	<i>3 405</i>	<i>16 845</i>	<i>-</i>	<i>-80%</i>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>2 573 605</b>	<b>3 863 444</b>	<b>- 1 289 839</b>	<b>-33%</b>
FONDS DEDIES SOUS MANDAT	2 309 825	3 451 456	- 1 141 631	-33%
FONDS DEDIES SOLIBAIL-SOLIZEN	195 379	345 374	- 149 995	-43%
FONDS DEDIES HABITAT INSERTION	68 401	66 614	1 787	3%
<b>PROVISIONS</b>	<b>538 315</b>	<b>453 917</b>	<b>84 398</b>	<b>19%</b>
Provision pour risques et charges	275 032	192 756	82 275	43%
Hab.d'Ins.: Provisions p/Rép.Ent.	263 284	261 161	2 122	1%
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>886 889</b>	<b>990 328</b>	<b>- 103 438</b>	<b>-10%</b>
Emprunt CEIFO pour acquisition	79 430	117 400	- 37 970	-32%
Intérêts Courus	563	1 044	- 481	-46%
PGE	689 134	749 000	- 59 866	-8%
Dépôt de Garantie-Locataires	91 396	94 577	- 3 181	-3%
Hab.d'Ins.: Emprunt	14 440	16 116	- 1 676	-10%
Hab.d'Ins.: Caution	11 926	12 191	- 265	-2%
<b>DETTES</b>	<b>1 712 053</b>	<b>1 516 591</b>	<b>195 462</b>	<b>13%</b>
DETTES FISCALES ET SOCIALES	687 663	583 320	104 343	18%
AUTRES CHARGES A PAYER	238 468	166 586	71 882	43%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	785 922	766 685	19 237	3%
<b>TOTAL</b>	<b>8 903 293</b>	<b>9 884 463</b>	<b>- 981 170</b>	<b>-10%</b>



	RESULTAT 2022	RESULTAT 2021	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
AFFAIRES GENERALES/RESSOURCES	2 536 231	2 528 995	7 236	0%
			0	
GESTION LOCATIVE	372 286	361 881	10 405	3%
			0	
AUTRES	2 163 945	2 167 114	(3 169)	0%
Locations PDB et Mermoz	69 786	68 165	1 621	2%
MOI	128 911	138 378	(9 467)	-7%
Autres (Solibail + ASE)	1 965 248	1 960 571	4 677	0%
AIDES AUX PARTICULIERS	1 291 120	1 245 438	45 682	4%
AMELIORATION	737 434	742 770	(5 336)	-1%
ADAPTATION	553 686	502 667	51 019	10%
PROJETS DE TERRITOIRES	736 399	706 178	30 221	4%
ETUDES	78 474	188 145	(109 671)	-58%
SUIVI ANIMATION	323 406	246 373	77 033	31%
TRAITEMENT COPROPRIETE	334 519	271 660	62 859	23%
INGENIERIE SOCIALE	1 114 253	894 484	219 769	25%
OPERATION GROUPEE DE RELOGEMENT	36 726	39 823	(3 097)	-8%
HABITAT ATYPIQUE- POPULATION VULNERABLE	43 527	41 103	2 425	6%
MAINTIEN ET PREVENTION	265 623	115 859	149 764	129%
ACCOMP.A LA TRAJECTOIRE RESIDENTIELLE	768 377	697 700	70 677	10%
INGENIERIE TECHNIQUE ET PATRIMONIAL	137 797	129 531	8 266	6%
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	14 362	19 041	(4 679)	-25%
DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NOUVELLE	123 435	110 490	12 945	12%
Transfert de charges	57 520	55 289	2 231	4%
Reprise sur Provisions	32 325	112 496	(80 171)	-71%
Quôte Part Subv.Investissement	78 707	78 881	(174)	0%
<b>TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>5 984 352</b>	<b>5 751 292</b>	<b>233 060</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
ACHATS	27 447	29 709	(2 262)	-8%
SERVICES EXTERIEURS	2 238 998	2 263 690	(24 692)	-1%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	378 874	359 645	19 229	5%
IMPOTS ET TAXES	184 508	172 985	11 523	7%



CHARGES DE PERSONNEL	2 676 653	2 496 536	180 117	7%
AMORTISSEMENTS	159 377	167 138	(7 761)	-5%
PROVISIONS	116 723	102 560	14 163	14%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 782 580</b>	<b>5 592 262</b>	<b>190 318</b>	<b>3%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>201 772</b>	<b>159 029</b>	<b>42 743</b>	<b>27%</b>
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	7 326	5 283	2 043	39%
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	11 529	6 512	5 017	77%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(4 203)</b>	<b>(1 229)</b>	<b>(2 974)</b>	<b>242%</b>
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	45 215	92 341	(47 126)	-51%
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	31 828	81 652	(49 824)	-61%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 387</b>	<b>10 689</b>	<b>2 698</b>	<b>25%</b>
TOTAL PRODUITS	6 036 893	5 848 916	187 977	3%
TOTAL CHARGES	5 825 937	5 680 426	145 511	3%
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>210 956</b>	<b>168 490</b>	<b>42 466</b>	<b>25%</b>
<i>dont résultat fonctionnement</i>	<i>207 551</i>	<i>151 645</i>	<i>55 906</i>	<i>37%</i>
<i>dont résultat Habitat d'Insertion</i>	<i>3 405</i>	<i>16 845</i>	<i>(13 440)</i>	<i>-80%</i>



## **ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en respectant la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes d'évaluation et l'indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur coût historique.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06.

#### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE**

Le Conseil Départemental de l'Essonne, par courrier du 30 juin 2022, a informé du non renouvellement du bail des locaux d'Evry obligeant SOLIHA Yvelines Essonne à déménager dans de nouveaux locaux. Les frais de changements de locaux ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 28 K€.

#### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST CLOTURE**

L'annonce de l'internalisation de l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées dans des travaux d'adaptation des logements par le Conseil Départemental des Yvelines, au 01/01/2023.

En date du 24/10/2022, SOLIHA Yvelines Essonne a été informé par courrier recommandé d'un contrôle URSSAF. Celui-ci a eu lieu fin 2022-début 2023.

Les conclusions du contrôle URSSAF ont donné lieu à un remboursement de 4.149 euros.

#### **IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations autres que la construction sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La construction est évaluée à l'actif du bilan à la valeur à dire d'expert à la date de la donation et constaté au passif dans les fonds associatifs en apport sans droit de reprise.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées de vie prévues (voir le tableau page 1) et selon le mode linéaire.

### **CREANCES**

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

L'association bénéficie du concours d'un bénévole. Au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, ses interventions se sont limitées à un appui ponctuel auprès des gens du voyage et n'ont donc pas été valorisées.

### **EFFECTIF SALARIE**

Répartition des effectifs temps plein moyens de l'exercice par catégorie :

- Cadres : 12,84
- Non cadres : 38,70
- Total : 51,54

### **HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Pour la certification des comptes annuels : 17K€

Pour les autres missions : 0K€

### **FONDS SOUS MANDAT**

Les Fonds sous Mandat sont traités en comptabilité de trésorerie et par conséquent sont uniquement dans le bilan.



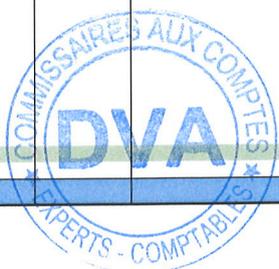
IMMOBILISATIONS

CADRE A+B	Valeur Brute des immo. au début	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Valeur Brute des immo. à fin d'exercice
		Par virements poste à poste	Acquis créat.	Par virements poste à poste	Par cessions mis hors serv	
Immobilisations Incorporelles	12 095					12 095
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 095</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 095</b>
Construction Mermoz	179 890					179 890
Immeuble Porte de Buc	912 419					912 419
Outillage industriel	23 056					23 056
Installation-Aménagement divers	57 917		5 701			63 618
Matériel de Transport	26 443					26 443
Matériel de Bureau	129 743		3 051			132 794
Matériel Informatique	175 801		9 113			184 913
Mobilier de Bureau	40 515					40 515
Immobilisation en cours	0		4 307			4 307
Aménagement Habitat Insertion	2 718 639		9 137		121 201	2 606 576
Aménag.en cours Habitat Insertion	9 948		19 480			29 429
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 274 372</b>	<b>0</b>	<b>50 789</b>	<b>0</b>	<b>121 201</b>	<b>4 203 960</b>
Prêt au personnel	2 123			1 270		853
Dépôt de Garantie-Roulement	3 683					3 683
Dépôt de Garantie Solibaill	153 786		6 191			159 977
Dépôt de Garantie ASE-CG Jeunes	12 640				5 199	7 441
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>172 232</b>	<b>0</b>	<b>6 191</b>	<b>1 270</b>	<b>5 199</b>	<b>171 953</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 458 699</b>	<b>0</b>	<b>56 980</b>	<b>1 270</b>	<b>126 400</b>	<b>4 388 009</b>

AMORTISSEMENTS

SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentation Dot. exercice	Diminutions Rep.exer.	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	12 095			12 095
Construction Mermoz	73 159	3 598		76 757
Immeuble Porte de Buc	340 372	18 248		358 620
Outillage industriel	23 056			23 056
Installation-Aménagement divers	57 527	1 245		58 772
Matériel de Transport	18 614	2 088		20 702
Matériel de Bureau	121 934	4 152		126 085
Matériel Informatique	123 042	17 762		140 804
Mobilier de Bureau	40 515			40 515
Aménagement Habitat Insertion	2 172 164	112 285	121 201	2 163 248
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 982 477</b>	<b>159 378</b>	<b>121 201</b>	<b>3 020 655</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 982 477</b>	<b>159 378</b>	<b>121 201</b>	<b>3 020 655</b>

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	Durée de vie	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Prov.Amt.Derog. Dotations	Reprises
Immobilisations Incorporelles	De 3 à 5 ans	0				
Construction	50 ans	3 598				
Immeuble Porte de Buc	50 ans	18 248				
Installation-Aménagement divers	10 ans	1 245				
Outillage industriel	5 ans	0				
Matériel de Transport	De 4 à 5 ans	2 088				
Matériel de Bureau	De 2 à 4 ans	4 152				
Matériel Informatique	De 2 à 5 ans	17 762				
Mobilier de Bureau	De 2 à 5 ans	0				
Aménagement Dammartin	15 ans	16 927				
Réparation Dammartin	De 5 à 17 ans	16 870				
Aménagement Bar 2 Mézières	25 ans	7 794				
Aménagement Houdan	15 ans	10 556				
Réparation Houdan	5 ans à 10 ans	2 475				
Aménagement Celle St-Cloud	18 ans					
Réparation Celle St-Cloud	5 ans	1 623				
Aménagement Houilles	18 ans					
Réparation Houilles	5 ans	3 373				
Aménagement Mareil	18 ans	9 195				
Réparation Mareil	5 ans	2 608				
Aménagement Medan	18 ans	12 896				
Réparation Medan	5 ans	515				
Aménagement Gargenville	18 ans	25 940				
Réparation Gargenville	5 ans	1 511				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>159 377</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>159 377</b>				



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. exercice	Augmentat. Dot. exercice	Diminutions Repris. exer.	Montant fin d'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
-Provision pour communication	7 093			7 093
- Provision pour travaux et risques locatifs habitat d'insertion	261 161	17 418	15 296	263 284
- Provision pour indemnités départ en retraite	140 714	49 550	5 762	184 502
- Provision pour prime de précarité	0			0
- Provision pour indemnités de licenciement	0			0
- Provision pour travaux Copro Porte Buc	0	6 440		6 440
- Provision pour travaux Copro Mermoz	0			0
- Provision pour risques sur fin de leasing	11 268		11 268	0
- Provision pour risques d'impayés	33 682	12 950		46 632
- Provision pour déménagement Locaux Evry	0	27 823		27 823
- Provision pour dépassement forfait maintenance	0	2 543		2 543
<b>Provisions pour dépréciation</b>	0			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>453 919</b>	<b>116 723</b>	<b>32 325</b>	<b>538 317</b>

L'indemnité de départ en retraite est calculée selon la méthode inscrite dans la Convention Collective Nationale et selon le règlement intérieur de l'association pour tous les salariés ayant plus de 5 ans de présence à SOLIHA 78/91 et pondérée selon l'usage.

La provision est augmentée chaque année si besoin après calcul du montant global des indemnités futures à verser. A partir de 2021, les charges sociales sur les indemnités de départ en retraite sont comptabilisées par principe de prudence.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>De l'Actif immobilisé</b>			
- Créances rattachées à des participations		0	
- Prêts	853	853	
- Dépôt de Garantie et de Roulement	3 683		3 683
- Dépôt de Garantie Solibail	159 977	0	159 977
- Dépôt de Garantie DAJM	7 442	0	7 442
<b>De l'Actif circulant</b>			
- Participations	4 365	4 365	
- Municipalités	58 262	58 262	
- Clients douteux ou litigieux		0	
- Autres créances clients	891 932	891 932	
- Personnel et comptes rattachés	5 162	5 162	
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	1 277	1 277	
- Divers Fournisseurs		0	
- Préfinancement	0	0	
- Habitat d'Insertion Produits et Subventions à rec.	39 172	39 172	
- Solibail Loyers et produits à recevoir	272 925	272 925	
- DAJM	9 393	9 393	
<b>Charges constatées d'avance</b>	17 601	17 601	
<b>Charges const. d'av.Hab.Insertion</b>	588	588	
<b>Charges const. d'av.Solibail</b>	0	0	
<b>Charges const. d'av.Solizzen</b>	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 472 630</b>	<b>1 301 529</b>	<b>171 101</b>

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts	79 430	39 122	40 309	
Emprunt PGE	689 134	186 121	503 013	
Emprunts Habitat Insertion	14 440	1 067	4 664	8 709
Caution Habitat Insertion	11 926	11 926		
Intérêts Courus	563	563		
Dépôt de Garantie	8 633	8 633		
Fonds sous mandat	2 309 825	2 309 825		
Fonds sous mandat d'Habitat d'Insertion	59 842	59 842		
Fonds sous mandat Solibail-DAJM	168 853	168 853		
Fournisseurs et comptes rattachés	165 162	165 162		
Fournisseurs pour Hab.Insertion	8 560	8 560		
Fournisseurs pour Solibail-DAJM	99 832	99 832		
Personnel et charges sociales	266 184	266 184		
Congés à payer et charges	318 755	318 755		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	68 452	68 452		
Autres impôts, taxes assimilées	34 272	34 272		
Autres				
Produits constatés d'avance	785 922	785 922		
Produits constatés d'avance Hab.insertion	0	0		
<b>TOTAUX</b>	<b>5 089 784</b>	<b>4 533 090</b>	<b>547 986</b>	<b>8 709</b>

Les fonds sous mandat datant de plus de 10 ans qui n'ont pas été utilisés s'élèvent à 1 166 625 €. SOLIHA Yvelines Essonne doit se rapprocher des collectivités attributives pour définir les modalités possibles d'une utilisation des fonds pour de nouvelles actions à destination des ménages démunis ou à défaut leur éventuelle restitution.



PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Participations	0
Municipalités	58 262
Subvention fonctionnement (Habitat d'Insertion)	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	891 932
Autres créances	
- Divers personnel	5 162
- Divers	0
- Habitat d'Insertion (Locations)	39 172
- Solibail (Locations)	272 925
- DAJM	9 393
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 846</b>

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Intérêts sur emprunts	563
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 245
Dettes fournisseurs pour Habitat Insertion	2 047
Dettes fournisseurs pour Solibail	3 542
Dettes fournisseurs pour DAJM	10 685
Dettes fiscales et sociales	318 755
Primes et charges sociales s/primes à payer	
Autres charges à payer	103 367
Autres dettes	
- Divers personnel	
- Cotisation	
<b>TOTAL</b>	<b>587 204</b>

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	785 922
Produits d'exploitation Habitat Insertion	0
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
<b>TOTAL</b>	<b>785 922</b>

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	17 601
Charges d'exploitation Habitat Insertion	588
Charges d'exploitation Solibail -ASE	0
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 189</b>

**Engagements Hors Bilan**

Fonctionnement - Engagement reçu

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

Engagement de caution à hauteur de 79 430,49 euros sur l'emprunt destiné à l'acquisition du siège social sis 3, Rue Porte de Buc à Versailles.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Caution à hauteur de 620 220,17 euros sur PGE initial de 749 000 euros.

Fonds sous Mandat-Engagement donné

**Conseil Départemental 78 - Yvelines Habiter Mieux**

Subventions notifiées pour un montant de 3 294 350 euros

**Conseil Départemental 78 - Aides départementales pour l'adaptations des logements des personnes âgées et handicapées**

Subventions notifiées pour un montant de 173 440 euros

